



STAGE DE FORMATION PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

9h – 16h15 Maison des Syndicats
2, rue du Parc à Chalon sur Saône

La Vie Scolaire et l'encadrement éducatif se caractérisent par une multiplication des types de contrats précaires (AEEd, AVS, services civiques...). **Ces personnels sont soumis à des exigences toujours plus importantes.** Cette précarité accrue conduit à une détérioration des conditions de travail.

Alors que l'importance et le rôle central des personnels d'encadrement au sein des établissements n'est plus à prouver, **leur nombre ne cesse de diminuer.** De plus, le recrutement et le renouvellement des contrats tous les ans par le chef d'établissement fragilisent les personnels et ouvrent la porte au clientélisme.

Les personnels Vie Scolaire possèdent un certain nombre de droits, droits qui sont trop souvent méconnus ou écrasés par les obligations mises en avant par l'employeur.

La CGT Educ'action vous invite à découvrir ou préciser vos droits et obligations professionnels dans le cadre d'une journée de stage basée sur vos expériences, vos questions et le droit en vigueur.

C'EST EN CONNAISSANT NOS DROITS QUE NOUS GAGNONS NOTRE DIGNITÉ !

Connaître ses droits pour les faire respecter !

Comment aller à mes exams ? Faut-il que je récupère mes heures ?

Est-ce que je peux faire grève ? Qu'est-ce que je risque ?

Le filtrage à l'entrée de mon établissement fait-il partie de mes missions ?



Suis-je payé lorsque je suis malade ?

Dans mon établissement, nous rattrapons les jours fériés. Est-ce normal ?

Comment ça se passe à la fin de mon contrat ?

Ce stage est ouvert à toutes les AED, syndiqués ou non. Nous vous rappelons par ailleurs que les AED disposent de 12 jours de formation syndicale et de 20 journées d'absence pour réunions syndicales diverses, par année scolaire.

TU N'AURAS PAS A RATTRAPER CES HEURES DE FORMATION, C'EST UN DROIT!

Pour les personnels de Vie Scolaire, la CGT Educ'action revendique :

- **Réduction des horaires de travail** : service hebdomadaire réparti sur 32 semaines + 1 semaine de préparation de la rentrée. Un temps plein à 24 heures par semaine pour externat ou 28 heures par semaine avec de l'internat.
- **Augmentation de salaire** (90 points d'indice immédiatement) soit + 400 € net.
- Remboursement intégral des frais de transport lieux d'étude/ domicile/ travail.
- **Prime REP/ REP +** pour ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- **Création de postes en nombre suffisant** (1 AEd à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile).
- Pour des Commissions Consultatives Paritaires qui contrôlent le recrutement, le droit à la formation et les motifs du non-renouvellement de contrat.

Comment participer à ce stage?

1) S'inscrire auprès de la CGT Educ'Action en précisant bien l'objet du stage « Stage personnels de Vie Scolaire ».

- par mail : 71@cgteduc.fr

- par courrier postal : CGT Educ'Action 71, 2, rue du Parc, 71100 Chalon sur Saône

2) Faire la demande de formation par écrit en remplissant la demande jointe et la transmettre à votre secrétariat d'administration / direction **UN MOIS minimum avant la date du stage. Votre demande doit donc être complétée et déposée au plus tard le LUNDI 15 OCTOBRE 2018.**

En l'absence de réponse de la hiérarchie 15 jours avant la formation, l'autorisation d'absence est acquise. **Tout refus de leur part, par la mention « Nécessités de service », doit être justifié clairement** et raisonnablement, ce qui mérite alors d'être vérifié, ce dont on se fera un plaisir. Contactez-nous si le problème se pose !

POUR échanger autour des difficultés réelles que vous rencontrez, **POUR** l'élaboration d'un réseau « Vie Scolaire », **POUR** la construction de revendications et de mobilisations en accord avec votre réalité, **CONTACTEZ-NOUS ou RENCONTRONS-NOUS :**

CGT EDUC'action Académie de DIJON

Permanences le jeudi de 9H à 17H00 :

Maison des Syndicats, 2 rue du Parc, 71100 CHALON SUR SAONE

03 85 46 09 07

71@cgteduc.fr

Page Facebook : CGT Educ'action Dijon : non à la Casse de l'Ecole

NOM :
Prénom :
Établissement :

à , le.....

À Madame la Rectrice de l'académie de Dijon,
S/C de Madame Monsieur le/la Proviseur /Principal(e)

Objet : demande de congé pour formation syndicale.

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement le *22 novembre 2018*, afin de participer au stage de formation syndicale «Personnels de vie scolaire », conformément aux dispositions du droit en vigueur (décret n°84-474 du 15/06/84).

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la formation syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation.

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue de ce stage.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, mes salutations distinguées.

NOM et signature.